



NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

**PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CRÉER DE LA VALEUR POUR TOUS

Ministère de l'Économie,
de la Science et de l'Innovation

**2016
→ 20**





Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation.
Certifié FSC Recyclé, ÉcoLogo et Procédé sans chlore. Fabriqué à partir de biogaz.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN:

978-2-550-74831-1 (imprimé)

978-2-550-74832-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016.

**PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CRÉER
DE LA VALEUR
POUR TOUS**

Ministère de l'Économie,
de la Science et de l'Innovation

**2016
→ 20**



MOT DES MINISTRES

Nous avons le plaisir de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2016-2020 - *Créer de la valeur pour tous*, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Ce plan concrétise la vision du Ministère quant à l'incontournable virage vers une économie verte et responsable au Québec, afin de créer de la richesse à long terme pour les générations futures.

Avec la faible empreinte carbone de son hydroélectricité, le Québec possède des atouts pour attirer des investissements étrangers et exporter ses produits. La participation du Québec dans le marché du carbone nord-américain et ses politiques environnementales sont aussi des catalyseurs pour le développement de plusieurs industries québécoises, dont celles de la fabrication du matériel de transport en commun et sur rail et celles des technologies de l'information. Par le développement de réseaux intelligents pour le transport d'électricité, de marchandises et de personnes, l'économie numérique est aussi une pierre angulaire de l'efficacité énergétique et de la mobilité durable.

La productivité des entreprises et l'innovation sont des solutions pour répondre aux enjeux du développement durable comme le déclin démographique, la saturation des sites d'enfouissement et la hausse des coûts d'importation des hydrocarbures. Par ses leviers financiers et son rôle d'accompagnement, le Ministère consacre des efforts considérables à s'assurer que le Québec saisit les occasions d'affaires associées à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables dans tous les secteurs d'activité ainsi qu'au développement des technologies propres, des véhicules électriques et des énergies renouvelables.

Le Québec est en action. Nous sommes fiers de faire converger nos efforts afin de bâtir un Québec toujours plus innovant, compétitif et créateur de richesse pour tous.

La ministre de l'Économie,
de la Science et de l'Innovation
et ministre responsable
de la Stratégie numérique,

Dominique Anglade

La vice-première ministre,
ministre responsable des PME,
de l'Allègement réglementaire et
du Développement économique
régional et ministre responsable
de la Condition féminine,

Lise Thériault

Le ministre délégué
aux Affaires maritimes,

Jean D'Amour



MOT DU SOUS-MINISTRE

Au-delà de la conformité à la Loi sur le développement durable, le Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD) témoigne de la volonté du MESI de contribuer au virage vers une économie verte et responsable par un véritable positionnement stratégique pour le Ministère et l'avenir de l'économie québécoise.

L'adoption d'une vision à long terme qui renforce la synergie entre les dimensions sociales, environnementales et économiques de notre société s'appuie d'une part sur un mouvement au sein de la population, et d'autre part sur un changement organisationnel au sein de l'administration publique. Ce changement incite les employés à enrichir leurs compétences afin de se doter d'une pensée systémique qui renforce l'utilisation optimale des ressources, l'acceptabilité sociale et la gestion des risques dans le cadre de leurs mandats.

Je suis fier de diffuser publiquement le PADD, fruit d'un travail de concertation entre tous les employés du MESI. Nous amorcerons dès maintenant sa mise en œuvre, en collaboration avec les autres ministères et organismes, ainsi qu'avec nos partenaires externes.

Je tiens à remercier particulièrement les membres du Comité ministériel de développement durable, dont les efforts de coordination facilitent la saine gouvernance des dossiers liés à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

C'est grâce au leadership, au dynamisme et à la créativité du personnel et des partenaires du Ministère que l'on pourra assurer le succès des engagements du PADD visant à accélérer l'essor de l'économie verte et responsable. J'ai la conviction qu'en atteignant les cibles qu'il a fixées pour 2020, le MESI se démarquera par ses solutions concrètes aux enjeux de développement durable pour l'ensemble du Québec.

Le sous-ministre,

Jocelin Dumas

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	6
Vision	8
Valeurs	10
Gouvernance	11
Le PADD en bref	12
ACTION 1 Prendre en compte le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	14
ACTION 2 Adopter des pratiques visant à renforcer la gestion écoresponsable du Ministère	16
ACTION 3 Susciter le recours aux stratégies d'innovation ouverte par le Ministère et ses clientèles	18
ACTION 4 Développer et promouvoir les industries créatives et la culture de la science et de l'innovation	20
ACTION 5 Améliorer la performance globale des entreprises par l'adoption de pratiques écoresponsables et de démarches stratégiques de développement durable	22
ACTION 6 Aider les entreprises à se démarquer grâce à leurs biens et services écoresponsables	24
ACTION 7 Inciter les entreprises à inscrire leurs activités dans un modèle d'écologie industrielle et favoriser l'émergence de l'économie circulaire	26
ACTION 8 Reconnaître la valeur économique des services écologiques et promouvoir les pratiques d'affaires favorables à la biodiversité	28
ACTION 9 Accroître la résilience des entreprises en réponse aux effets des changements climatiques	30
ACTION 10 Renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique du secteur	32
ACTION 11 Soutenir le développement des filières vertes et l'efficacité énergétique au sein des entreprises	34
ACTION 12 Faire rayonner l'expertise québécoise en matière d'économie verte et responsable	36
Tableau synoptique	38
Liste des acronymes	40
Lexique	41
ANNEXE A Objectifs exclus de la SGDD	44
ANNEXE B Prise en compte des principes de développement durable	46

INTRODUCTION

PORTÉ PAR LES GOUVERNEMENTS, LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE, LE VIRAGE VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE INCARNE UN CONSENSUS SUR LA NÉCESSITÉ D'ALLIER LA CRÉATION DE RICHESSE, LA QUALITÉ DE VIE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR UNE PROSPÉRITÉ DURABLE. EN TÉMOIGNENT LA DÉCLARATION SUR LA CROISSANCE VERTE DE L'OCDE, ADOPTÉE EN 2009, LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES AINSI QUE LA STRATÉGIE EUROPE 2020, OÙ LA « CROISSANCE DURABLE, POUR UNE ÉCONOMIE PLUS EFFICACE DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES, PLUS VERTE ET PLUS COMPÉTITIVE » EST UNE PRIORITÉ¹. L'OCDE, LA BANQUE MONDIALE ET L'UNION EUROPÉENNE SE SONT ÉGALEMENT ENGAGÉES À ADOPTER DES PRATIQUES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE QUI INCITENT LES ENTREPRISES À AVOIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE SUR LE PLAN SOCIAL, ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET EN CE QUI CONCERNE LA GOUVERNANCE.

¹ COMMISSION EUROPÉENNE, Une croissance durable, pour une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive, [En ligne], http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/priorities/sustainable-growth/index_fr.htm.



LE MINISTÈRE A POUR MISSION DE SOUTENIR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES, L'ENTREPRENEURIAT, LA SCIENCE, L'INNOVATION AINSI QUE L'EXPORTATION ET L'INVESTISSEMENT. IL COORDONNE L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE. IL CONSEILLE LE GOUVERNEMENT EN VUE DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC, ET CE, DANS UNE PERSPECTIVE DE CRÉATION D'EMPLOIS, DE PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.



La contribution du MESI à ce virage s'inscrit en cohérence avec sa mission visant à promouvoir un environnement favorable à la création de richesse à long terme. En facilitant la réalisation de projets d'investissement dans toutes les régions du Québec, le Ministère favorise le dynamisme territorial et la création d'emplois – des facteurs déterminants de la santé et de l'identité des individus². En développant la relève entrepreneuriale et en améliorant la productivité des entreprises, notamment par l'essor de l'économie numérique, le MESI augmente la résilience de la société québécoise devant les défis du déclin démographique, tout en rehaussant le niveau de vie et la qualité de vie de la population. Enfin, par son soutien à la science, à la recherche et à l'innovation, le Ministère consolide les synergies requises pour assurer le développement et la valorisation des connaissances au Québec et à l'international. Dans cette perspective, la mission du MESI constitue l'un des piliers essentiels du développement durable.

PAR LA PORTÉE DE SES INTERVENTIONS, LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION (MESI) EST AU CŒUR DU VIRAGE VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE AU QUÉBEC.

² AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA, Pourquoi les Canadiens sont-ils en santé ou pas?, [En ligne], www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/determinants/determinants-fra.php#employment.



VISION



DANS LE CADRE DE SON PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019, LE MINISTÈRE S'EST DÉFINI COMME « UN PARTENAIRE RECONNU POUR LA PERTINENCE ET L'EFFICACITÉ DE SON APPUI À LA RÉUSSITE DES ENTREPRISES ».

***LA RÉUSSITE DES ENTREPRISES REPOSE
EN PARTIE SUR L'ADOPTION DE MEILLEURES
PRATIQUES D'AFFAIRES
ÉCORESPONSABLES QUI RENFORCENT
LEUR PERFORMANCE GLOBALE.***

LE MOMENT EST VENU DE RENFORCER LA CONFIANCE DES QUÉBÉCOIS À L'ÉGARD DE LA SYNERGIE ENTRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

Les entreprises qui consultent leurs parties prenantes (employés, clients, communauté locale, etc.) favorisent l'acceptabilité sociale de leurs projets économiques et se protègent des risques associés à l'atteinte à leur réputation, aux infractions et aux recours collectifs pouvant surgir à la suite d'une mauvaise conduite sur le plan social, environnemental ou éthique. L'écoconception permet aussi aux entreprises de récupérer les composantes de leurs produits en fin de vie afin de réduire leurs coûts d'approvisionnement en matières premières. Ainsi, la réduction des pressions exercées sur les ressources naturelles et matérielles incarne une opportunité d'innovation.

La compétitivité des entreprises est également de plus en plus liée à leur capacité de répondre aux exigences environnementales et sociales des marchés étrangers et des donneurs d'ouvrage. Dans ce contexte, les industries québécoises ont un avantage, notamment en raison de la faible empreinte carbone de l'hydroélectricité. D'autres filières se démarquent aussi, comme celles des véhicules électriques et des transports collectifs, des technologies de l'information et des technologies propres.

Dans le cadre de son Plan d'action de développement durable (PADD) 2016-2020, le Ministère a pour vision d'être un partenaire reconnu pour la pertinence et l'efficacité de son appui au virage des entreprises et des organismes vers une économie verte et responsable. Pour atteindre ce but, le MESI reconnaît qu'il doit d'abord être lui-même exemplaire. C'est pourquoi il s'est engagé à adopter une démarche de développement durable à l'interne, selon la norme BNQ 21000, la référence québécoise en la matière. Dans le cadre des aides financières qu'il accorde et de ses actions structurantes telles que les politiques et stratégies, le MESI prendra en compte les principes de développement durable. De façon progressive, il appliquera une approche de financement responsable s'inspirant des Principes pour l'investissement responsable (PRI). À travers ses mandats d'accompagnement des entreprises, des organismes et des secteurs industriels, le Ministère agira à titre de facilitateur des démarches de développement durable en entreprise. Enfin, le MESI s'assurera que le marché du carbone pourra continuer de répondre aux besoins des entreprises québécoises, et en optimisera les bénéfices pour les industries et les filières vertes.

Par son influence et son effet de levier, le MESI maximisera les retombées sociales, économiques et environnementales de ses investissements, en plus de renforcer sa gestion des risques. Conscient du fait que le virage vers une économie verte et responsable est une innovation sociale d'envergure, le MESI contribuera à l'envoi d'un signal fort mobilisant tous les acteurs socioéconomiques.

VALEURS³

La volonté du MESI de contribuer au virage vers une économie verte et responsable ne repose pas uniquement sur la nécessité de se conformer à la Loi sur le développement durable. Il s'agit d'un véritable positionnement stratégique pour l'avenir de l'économie québécoise.

Ce positionnement est porté par les valeurs organisationnelles du Ministère, soit « la collaboration, la créativité et l'engagement ». À l'égard du développement durable, la collaboration, la créativité et l'engagement du personnel se traduisent par la prise en compte des besoins des générations futures et du caractère indissociable des dimensions économiques, environnementales et sociales. Cette prise en compte est source de motivation et donne un sens au travail accompli. Lors des consultations pour le PADD 2016-2020, les employés du MESI ont aussi fait valoir les valeurs suivantes :

RESPECT • RESPONSABILISATION • GESTION DES RISQUES • INNOVATION

ACCEPTABILITÉ SOCIALE • PARTENARIAT • OUVERTURE

UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES • EFFICACITÉ • PENSÉE SYSTÉMIQUE

VISION À LONG TERME

³ On entend par « valeur » ce qui est considéré comme un idéal à atteindre, quelque chose à défendre.

GOVERNANCE

Le PADD 2016-2020 est le fruit d'une consultation auprès des parties prenantes du MESI. Son élaboration et sa mise en œuvre reposent aussi sur une structure de gouvernance en matière de développement durable axée sur la participation et la mobilisation du personnel. À cet égard, notons la présence au sein du Ministère du Comité ministériel du développement durable (CMDD), composé de représentants de tous les secteurs. Le CMDD est appuyé par plusieurs employés qui collaborent aux travaux sur :

- La prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes.
- La gestion écoresponsable au sein du Ministère.
- L'économie verte et responsable.

À cela s'ajoute le Réseau des répondants régionaux en développement durable, composé d'un représentant de chacune des 17 directions régionales du Ministère. Le MESI possède aussi une équipe de conseillers en développement durable qui coordonne les dossiers associés au PADD et qui accompagne les employés. En parallèle, le MESI coordonne, conjointement avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD), regroupant les ministères et organismes souhaitant mettre en commun leurs expertises et ressources pour accroître le taux d'entreprises engagées sur la voie du développement durable.

LE PADD EN BREF

Pour chacun des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020, le MESI a tenté de cibler les moyens lui permettant d'y contribuer, dans le cadre de sa mission et de son champ d'intervention. Le PADD du MESI comporte des actions qui contribuent à la majorité des orientations de la SGDD 2015-2020⁴. Une action est aussi consacrée à chacune des activités incontournables de la SGDD que le MESI est tenu de mener.

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE DE LA SGDD		ACTION DU PADD DU MESI	
1	Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable	→	ACTION 2 : Adopter des pratiques visant à renforcer la gestion écoresponsable du Ministère
2	Prise en compte des principes de développement durable	→	ACTION 1 : Prendre en compte le développement durable dans les actions structurantes du Ministère
3	Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable	→	ACTION 4 : Développer et promouvoir les industries créatives et la culture de la science et de l'innovation
4	Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises	→	ACTION 5 : Améliorer la performance globale des entreprises par l'adoption de pratiques écoresponsables et de démarches stratégiques de développement durable

Par ailleurs, les actions du PADD s'arriment à plusieurs autres stratégies gouvernementales et ministérielles, dont celles-ci :

- L'Agenda 21 de la culture du Québec.
- Les Orientations gouvernementales en matière de biodiversité 2013.
- Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.
- Le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020.
- La Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024.
- La Stratégie maritime.

⁴ Certains objectifs de la SGDD n'ont pas été intégrés au PADD 2016-2020 du MESI, car les compétences du Ministère, sa mission ou son champ d'intervention ne lui permettaient pas d'y contribuer (voir le tableau de l'annexe A).

Les interventions prioritaires

Parmi les efforts qui seront faits afin de contribuer de façon globale aux objectifs de la SGDD, le MESI a ciblé ces défis importants pour la période 2016-2020 :

- L'adoption de pratiques de financement responsable auprès des entreprises et des organismes, pratiques qui permettent d'améliorer la gestion des risques et de maximiser les retombées sociales, environnementales et économiques des projets soutenus par le Ministère (action 1).
- L'accompagnement des entreprises, des secteurs industriels et des créneaux d'excellence afin qu'ils tirent profit du virage vers une économie verte et responsable (actions 5 à 7).

Ces défis, qui incarnent un changement important dans les façons de faire du Ministère, nécessitent la formation du personnel, l'adoption de nouveaux processus décisionnels et la collaboration avec plusieurs autres ministères, ainsi qu'avec des organismes publics et des partenaires privés. C'est pourquoi une approche progressive et flexible sera privilégiée. Celle-ci assurera l'adhésion des employés et des clientèles, une condition incontournable du succès.

La prise en compte des principes de développement durable

La Loi sur le développement durable oblige les ministères et organismes membres de la fonction publique à prendre en compte les seize principes de développement durable dans ses sphères d'intervention, y compris dans l'élaboration des stratégies et des plans d'action. La prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) ne signifie pas que chaque intervention doit obligatoirement répondre à l'ensemble des seize principes. Dans certains cas, quelques principes peuvent être non applicables, ou l'on peut avoir des raisons valables de ne pas y répondre. C'est donc l'identification et l'analyse des améliorations potentielles qui importent afin de tendre vers un développement durable. Le MESI a réalisé un exercice de PCPDD lors de l'élaboration de son PADD. Pour voir les détails sur cet exercice, consulter l'annexe B.

ACTION

1

PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ACTIONS STRUCTURANTES DU MINISTÈRE



Contexte

Les actions structurantes du Ministère orientent son offre de services en créant ou en transformant les mesures d'appui aux clientèles. Conscient de l'effet de levier de ses interventions, le Ministère reconnaît l'importance de la PCPDD, qui permet de mieux gérer ses risques et de maximiser les retombées de ses investissements.

D'une part, la PCPDD peut mener à l'intégration de critères d'écoresponsabilité dans les aides financières afin que les clientèles puissent améliorer les bénéfices de leurs projets sur le plan économique, social et environnemental. D'autre part, la PCPDD implique la consultation des parties prenantes, essentielle à l'émergence et à la poursuite d'interventions novatrices. Les citoyens, les communautés locales, les organismes et les regroupements d'entreprises possèdent une expertise de terrain que le Ministère peut mettre à profit pour faire évoluer son offre de services.

Au cours des dernières années, plusieurs projets pilotes ont été réalisés et plusieurs outils ont été conçus pour accompagner les employés dans leur démarche de PCPDD. Désormais, le Ministère veut consolider ses avancées en s'assurant **que la PCPDD est intégrée de façon formelle et systématique dans les processus d'élaboration et d'approbation des actions structurantes**. Parmi les actions structurantes visées, notons :

- les politiques, les stratégies et le plan stratégique;
- les lois et règlements;
- les mesures d'aide financière et les fonds d'investissement;
- les accords économiques et commerciaux;
- les projets économiques majeurs;
- les rapports d'évaluation des programmes et organismes.

Pour intégrer la PCPDD dans le cadre de leurs mandats, les employés du Ministère bénéficieront d'un accompagnement et de plusieurs formations. Ainsi, les gestionnaires et les employés seront de véritables acteurs de changement dans la démarche ministérielle de développement durable. Les retombées sociales, environnementales et économiques de la PCPDD seront également répertoriées afin d'établir un portrait de la valeur ajoutée de la PCPDD pour l'amélioration de la qualité des actions structurantes du Ministère.

Résultats recherchés pour 2020

100 % des actions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Appliquer** une directive ministérielle à l'égard de la PCPDD et de la consultation des parties prenantes dans le cadre des actions structurantes
- **Élaborer et appliquer** une politique de financement responsable visant à intégrer des critères d'écoresponsabilité dans les aides financières du Ministère
- **Réaliser** une analyse des retombées de la PCPDD au sein du MESI

**100 % des gestionnaires ayant participé à un atelier de formation ET
80 % des employés possédant les compétences requises pour prendre en compte les principes de développement durable dans le cadre de leur travail**

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Formuler**, dans le cadre des exercices d'évaluation du rendement, une attente ministérielle visant à encourager le développement de compétences en lien avec la prise en compte des principes de développement durable
- **Réaliser** des initiatives de sensibilisation et de formation visant à favoriser la PCPDD dans les mandats et les tâches quotidiennes du personnel



CONTRIBUTION

DE L'ACTION À LA SGDD ET AUX AUTRES STRATÉGIES ET ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES OU GOUVERNEMENTALES

2015/20
SGDD

OBJECTIF 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 2 DE LA SGDD)

OBJECTIF 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

OBJECTIF 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF 2.3

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

OBJECTIF « N »

Mettre en place des mécanismes favorisant des pratiques organisationnelles efficaces, mobilisatrices et innovantes

OBJECTIF « O »

Améliorer l'efficacité des mesures et des programmes gouvernementaux d'aide au développement économique pour une meilleure intervention et une performance organisationnelle accrue

PLAN
STRATÉGIQUE
MESI
2016|19

ADOPTER DES PRATIQUES VISANT À RENFORCER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DU MINISTÈRE



Contexte

La gestion écoresponsable vise à améliorer, de façon continue, les effets des activités d'une organisation sur plusieurs aspects environnementaux. Ce type de gestion permet de générer des gains économiques en matière, par exemple, d'efficacité énergétique ou de meilleure utilisation des ressources matérielles.

Depuis 2008, le MESI a réalisé plusieurs gestes pour réduire son incidence sur l'environnement, notamment par le retrait de l'eau embouteillée, l'installation d'équipements de webconférence, l'achat de matériel informatique certifié EPEAT, l'utilisation de papier recyclé et certifié FSC et la tenue de nombreuses activités de sensibilisation auprès du personnel au sujet des matières résiduelles, de l'énergie et de la consommation responsable.

Dans le cadre de l'activité incontournable 1 de la SGDD 2015-2020, les ministères et organismes ayant plus de quinze employés doivent contribuer à au moins cinq des neuf résultats recherchés en matière de gestion écoresponsable. Pour sa part, le MESI apportera sa contribution en réalisant des gestes visant :

- la réduction de l'empreinte écologique des activités courantes de gestion administrative, en ce qui concerne par exemple les documents électroniques et imprimés, le matériel de bureau et l'achat de biens et services;
- la réduction des émissions de GES générés par les déplacements professionnels;
- la gestion écoresponsable des parcs informatiques;
- l'application des principes d'édition écologique et l'organisation d'événements écoresponsables;
- l'acquisition de biens et services écoresponsables.

Quoiqu'une variété d'initiatives sera mise en place au cours des prochaines années, le Ministère s'est doté de trois cibles prioritaires en lien avec la réduction de l'impression de documents, l'organisation d'événements écoresponsables et les réservations dans des établissements d'hébergement certifiés écoresponsables. Pour atteindre ces cibles, la sensibilisation et la formation du personnel et des gestionnaires sont incontournables.

Résultats recherchés pour 2020

5 % de réduction des impressions réalisées dans le cadre de la production de documents à l'interne

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Appliquer** une directive ministérielle uniformisant l'autorisation des impressions en recto verso pour les documents officiels
- **Poursuivre** l'installation de la fonction « recto verso » par défaut sur toutes les imprimantes
- **Poursuivre** la diffusion, auprès des gestionnaires, d'un tableau de bord de suivi des impressions

80 % des événements d'envergure organisés ou financés par le Ministère, et tenus au Québec, qui seront écoresponsables

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Encourager** l'utilisation, à l'interne et à l'externe, des outils sur l'organisation d'événements écoresponsables
- **Mettre à jour** les sections du site Web et de l'intranet du Ministère portant sur l'organisation d'événements écoresponsables pour les employés et les clientèles

75 % des séjours réalisés au Québec, par les employés du Ministère, qui seront dans des établissements d'hébergement certifiés écoresponsables

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CETTE INITIATIVE :

- **Encourager** l'utilisation du répertoire des établissements d'hébergement certifiés écoresponsables diffusé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)



CONTRIBUTION

DE L'ACTION À LA SGDD ET AUX AUTRES STRATÉGIES ET ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES OU GOUVERNEMENTALES



OBJECTIF 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1 DE LA SGDD)



OBJECTIF « N »

Mettre en place des mécanismes favorisant des pratiques organisationnelles efficaces, mobilisatrices et innovantes

ACTION

3

SUSCITER LE RECOURS AUX STRATÉGIES D'INNOVATION OUVERTE PAR LE MINISTÈRE ET SES CLIENTÈLES



Contexte

Selon l'OCDE, les entreprises et les organisations ont tout intérêt à adapter leurs stratégies d'innovation afin d'accorder davantage de place à la collaboration avec les partenaires externes (clients, fournisseurs, chercheurs, société civile, etc.)⁵. Cette démocratisation des processus visant à générer des idées porteuses et constructives, soit « l'innovation ouverte », est la clé du succès pour répondre rapidement aux défis d'efficacité et de qualité liés à la prestation de biens et services. Dans une perspective de développement durable, la consultation et la mobilisation des parties prenantes permettent d'accroître la performance écoresponsable des entreprises et des organisations, puisque cela élargit l'étendue des solutions envisagées. Il s'agit donc d'une occasion d'exploiter de nouvelles possibilités de croissance, grâce à l'arrimage avec les besoins ainsi qu'avec les préoccupations des clientèles et des partenaires. En mobilisant les individus qui ont à cœur le bien commun, le recours aux stratégies d'innovation ouverte est un levier favorisant l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la SGDD.

Par sa culture organisationnelle dynamique, entrepreneuriale et pragmatique, le MESI est soucieux de la collaboration avec ses parties prenantes et du partage de ses expertises, pour maximiser le potentiel de développement économique au Québec. C'est pourquoi le Ministère souhaite agir en tant que catalyseur d'innovation ouverte auprès des acteurs économiques. Conscient du fait que les entreprises et les organisations ne peuvent devenir chefs de file en agissant en silo, le MESI souhaite donner l'exemple en suscitant davantage d'occasions d'échange entre ses partenaires. Que ce soit à l'interne, parmi les employés du Ministère, ou à l'externe, au sein du milieu des affaires et de l'innovation, l'adoption de pratiques d'innovation ouverte contribuera au renforcement de l'intelligence collective nécessaire au virage vers une économie verte et responsable.

⁵ OCDE, « Innovation ouverte dans les réseaux mondiaux », Synthèses, décembre 2008, [En ligne], www.oecdbookshop.org/get-it.php?REF=5KZ9L408H77D&TYPE=browse.

Résultats recherchés pour 2020

75 % des pistes d'action définies dans le cadre de la démarche de développement durable BNQ 21000 du Ministère ayant été mises en œuvre en collaboration avec ses parties prenantes

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Mobiliser** les employés et les parties prenantes du Ministère par l'implantation d'une démarche BNQ 21000 au sein de l'organisation
- **Élaborer** un guide sur les modes de collaboration avec les parties prenantes du Ministère dans une perspective d'innovation ouverte
- **Renforcer** le partage d'information et le développement de synergies avec les acteurs économiques municipaux, provinciaux et fédéraux

650 entreprises ayant participé à une initiative d'innovation ouverte soutenue par le Ministère

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Faire connaître** aux entreprises la formation « Meilleures pratiques d'affaires » sur l'innovation ouverte
- **Promouvoir** l'innovation ouverte par les technologies de l'information dans une perspective d'économie numérique
- **Soutenir** le développement d'une culture de l'innovation ouverte au sein des entreprises et des organisations par l'accompagnement de la part des conseillers de QuébecInnove



CONTRIBUTION

DE L'ACTION À LA SGDD ET AUX AUTRES STRATÉGIES ET ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES OU GOUVERNEMENTALES

2015|20
SGDD

OBJECTIF 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

PLAN
STRATÉGIQUE
MESI
2016|19

OBJECTIF « A »

Stimuler la capacité d'innover des entreprises et des organisations

OBJECTIF « N »


Mettre en place des mécanismes favorisant des pratiques organisationnelles efficaces, mobilisatrices et innovantes

4

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES INDUSTRIES CRÉATIVES ET LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION



Contexte

Fruit d'une concertation interministérielle et d'un large dialogue public avec tous les secteurs de la société, l'Agenda 21 de la culture du Québec  indique que la culture constitue une composante essentielle de la qualité de vie, qu'elle permet aux peuples de se définir et qu'elle offre une clé pour comprendre le monde et pour vivre ensemble. Ainsi, la culture précède et influence les stratégies de développement économique aussi bien en raison de sa vocation à modeler la société du savoir que par sa contribution à la création d'emplois, au tourisme et à la revitalisation urbaine et rurale.

Le MESI soutient plusieurs initiatives faisant appel à la culture en tant que catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse. Parmi ces initiatives, notons :

- le développement de nouveaux produits culturels et touristiques;
- la valorisation, la promotion et la commercialisation de produits culturels existants;
- l'accompagnement d'entreprises et d'organismes faisant partie d'industries créatives dans des projets de développement de marchés;
- le soutien à des coopératives à vocation artistique et culturelle;
- l'appui aux projets contribuant à renforcer une culture de la science et de l'innovation au Québec.

Désormais, le MESI souhaite signer la charte d'engagement de l'Agenda 21 de la culture. Il souhaite devenir une organisation exemplaire en utilisant les arts et la culture pour améliorer la qualité de vie au travail et encourager la créativité chez les employés. De plus, en agissant sur le développement de produits et l'accompagnement des entreprises, le MESI continuera d'intervenir de façon complémentaire au ministère de la Culture et des Communications⁶, notamment en appuyant les industries créatives telles que celles du design industriel, des arts numériques, du multimédia (y compris les jeux vidéo) et de la mode. Ainsi, le MESI veut faire valoir que le milieu des affaires comme celui de la culture peuvent bénéficier de la mise en commun de leurs ressources, le premier pour enrichir ses projets d'affaires, le second pour appuyer le développement de l'économie culturelle. Enfin, le Ministère continuera à soutenir les initiatives qui permettront aux générations futures de s'approprier les notions de développement durable dans le cadre de projets visant le développement d'une culture de la science et de l'innovation.

⁶ Appuyé par un réseau d'organismes publics et de sociétés d'État, ce ministère intervient principalement dans certains secteurs de l'économie créative, notamment l'édition, la radio, la télévision, le cinéma, les beaux-arts et les arts d'interprétation.

Résultats recherchés pour 2020

50 projets soutenus financièrement pour développer et promouvoir les industries créatives et la culture de la science et de l'innovation

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Utiliser** les arts et la culture comme outils pour favoriser l'épanouissement professionnel de ses employés, développer l'esprit d'innovation et renforcer la communication interne
- **Soutenir** financièrement la réalisation de projets visant le développement et la promotion des industries créatives (design industriel, mode, jeux vidéo, etc.) ainsi que des autres produits et services culturels
- **Créer** une section, sur le site Internet du MESI, pour faire valoir les initiatives des entreprises québécoises qui intègrent les arts et la culture dans leur modèle d'affaires ainsi que pour valoriser l'entrepreneuriat culturel en tant que source de création d'emplois et de richesse
- **Poursuivre** son soutien aux initiatives contribuant à la présence d'une culture de la science et de l'innovation qui encourage le développement d'une économie innovante, durable et fondée sur le savoir



CONTRIBUTION

DE L'ACTION À LA SGDD ET AUX AUTRES STRATÉGIES ET ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES OU GOUVERNEMENTALES

2015|20
SGDD

OBJECTIF 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3 DE LA SGDD)

PLAN
STRATÉGIQUE
MESI
2016|19

OBJECTIF « K »

Soutenir le développement des secteurs industriels, des pôles, des grappes et des créneaux d'excellence

OBJECTIF « N »

Mettre en place des mécanismes favorisant des pratiques organisationnelles efficaces, mobilisatrices et innovantes

AGENDA
21
DE LA
CULTURE

OBJECTIF 11 (EXTRAIT)

Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale. Valoriser l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes

OBJECTIF 13

Favoriser l'adhésion des gens d'affaires au rôle de la culture dans le développement en favorisant la collaboration entre milieux culturels et milieux d'affaires, la mise en commun de leurs ressources respectives, les uns pour enrichir les projets d'affaires, les autres pour appuyer le développement de l'économie culturelle

ACTION

5

AMÉLIORER LA PERFORMANCE GLOBALE DES ENTREPRISES PAR L'ADOPTION DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES ET DE DÉMARCHES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Contexte

Axée sur l'amélioration continue, l'innovation et l'engagement des parties prenantes, l'implantation d'une démarche stratégique de développement durable en entreprise apporte plusieurs bénéfices en lien avec le renforcement de la gestion des risques, l'accès aux marchés, la réduction des coûts, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre ainsi que l'acceptabilité sociale des projets d'affaires. Quoique de nombreux dirigeants d'entreprises québécoises mentionnent vouloir s'engager en ce sens, plusieurs ont besoin d'outils et d'accompagnement. Par ailleurs, les entreprises déjà engagées sur la voie du développement durable doivent développer leur expertise à l'interne et maximiser le retour sur leurs investissements.

De 2009 à 2014, le MESI a investi plus de 4 millions de dollars pour inciter les regroupements d'entreprises et les entrepreneurs à adopter des meilleures pratiques d'affaires plus écoresponsables afin d'améliorer leurs retombées économiques, sociales et environnementales. Le MESI entend poursuivre ses efforts pour favoriser la performance globale, la capacité d'adaptation et la compétitivité des entreprises; des incontournables pour la résilience du système économique québécois et la création d'emplois.

Le gouvernement du Québec s'est doté d'une cible voulant que 30 % des entreprises aient adopté une démarche de développement durable en 2020 (taux évalué à 22 % en 2013). Pour contribuer à l'atteinte de ce but, les ministères et organismes qui exercent des activités auprès des entreprises ont élaboré conjointement le Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020. Par la mise en œuvre de ce plan, les entreprises seront encouragées, d'une part, à implanter des démarches de développement durable dans leurs modèles d'affaires et, d'autre part, à adopter des pratiques d'écoconception, ainsi que d'approvisionnement et de production écoresponsables.

Pour les prochaines années, le MESI continuera à coordonner la mise en œuvre du Plan ainsi que l'animation des travaux de la TACEDD. Elle a pour mandat de mettre en commun l'expertise et les ressources des ministères et organismes membres, de façon à accroître le nombre d'entreprises engagées sur la voie du développement durable.

Résultats recherchés pour 2020

350 entreprises accompagnées pour mettre en place de meilleures pratiques écoresponsables

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Animer** la TACEDD afin de favoriser la cohérence et la complémentarité entre les interventions gouvernementales et celles des acteurs sur le terrain visant à aider les entreprises à adopter des démarches stratégiques de développement durable
- **Faciliter** l'implantation de démarches de développement durable en entreprise et la mise en œuvre de pratiques d'écoconception, ainsi que d'approvisionnement et de production écoresponsables
- **Promouvoir** les bénéfices associés à la mise en place d'une démarche stratégique de développement durable en entreprise
- **Former** ses conseillers en développement économique sur le développement durable en entreprise
- **Participer** à la réalisation du sondage visant à mesurer l'atteinte de la cible gouvernementale selon laquelle 30 % des entreprises québécoises devront avoir adopté une démarche de développement durable d'ici 2020

50 % des grappes industrielles et des créneaux d'excellence soutenus financièrement par le MESI qui auront réalisé des initiatives visant à aider leur secteur à répondre aux enjeux de développement durable

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Sensibiliser** et soutenir les intervenants socioéconomiques et les associations d'entreprises pour qu'elles soient en mesure d'accompagner leurs membres ou clientèles dans une perspective de développement durable
- **Former** ses conseillers sectoriels sur l'intégration du développement durable dans la planification stratégique des activités économiques sectorielles
- **Collaborer** avec les comités sectoriels de la main-d'œuvre (CSMO) pour inciter les entreprises à recourir aux emplois contribuant à l'économie verte



2015|20
SGDD

PLAN
STRATÉGIQUE
MESI
2016|19

CONTRIBUTION

DE L'ACTION À LA SGDD ET AUX AUTRES STRATÉGIES ET ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES OU GOUVERNEMENTALES

- OBJECTIF 2.1** Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4 DE LA SGDD)
- OBJECTIF 2.4** Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
- OBJECTIF 5.2** Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires
- OBJECTIF « D »** Faciliter les démarches des entreprises auprès de l'État
- OBJECTIF « I »** Soutenir la productivité par des formations adaptées et des interventions ciblées en entreprises
- OBJECTIF « K »** Soutenir le développement des secteurs industriels, des pôles, des grappes et des créneaux d'excellence

ACTION

6

AIDER LES ENTREPRISES À SE DÉMARQUER GRÂCE À LEURS BIENS ET SERVICES ÉCORESPONSABLES



Contexte

Bien que de plus en plus d'accords internationaux, de donneurs d'ordre et de détaillants intègrent et adoptent des exigences liées à la performance environnementale et sociale des biens et services, les entreprises qui réalisent des investissements en ce sens ont toujours de la difficulté à se démarquer sur les marchés et à être plus compétitives.

L'encadrement des marchés en ce qui a trait aux autodéclarations des entreprises sur la performance environnementale ou sociale de leurs produits n'est pas suffisant pour gagner la confiance et la fidélité des consommateurs. Pour les Québécois, le prix des biens écoresponsables et le manque d'information, notamment sur les certifications écoresponsables, demeurent des freins importants à la modification de leur comportement d'achat⁷. Par ailleurs, l'écoblanchiment (la promotion des vertus écologiques ou sociales d'un produit non appuyées sur des faits réels) nuit à la compétitivité et à la crédibilité des entreprises qui font de véritables efforts. Enfin, si la grande entreprise a les capacités financières de mener des campagnes de publicité en lien avec sa démarche de développement durable, il s'agit d'un véritable casse-tête pour la petite entreprise, qui a besoin de ressources pour établir une stratégie de mise en marché de ses produits écoresponsables⁸.

Le MESI souhaite aider les entreprises à adopter de bonnes pratiques concernant la communication et la mise en valeur des attributs écoresponsables de leurs produits, afin de soutenir l'essor de la consommation responsable au Québec. Il entend mettre à la disposition des entreprises québécoises des outils et des formations sur le marketing vert et l'écoétiquetage, en plus de soutenir des initiatives de promotion des produits écoresponsables québécois. Le MESI s'assurera d'agir en concertation avec un ensemble de ministères et d'organismes publics, de même qu'avec des partenaires actifs dans le domaine de la communication et de la consommation responsables.

⁷ UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, Le baromètre 2014 de la consommation responsable, Observatoire de la consommation responsable, 2014.

⁸ RÉSEAU ENTREPRISE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, Les défis du développement durable des PME pour 2012, 2012.

Résultats recherchés pour 2020

3 incitatifs conçus pour aider les entreprises à se démarquer grâce à leurs biens et services écoresponsables

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Appuyer** des initiatives visant à lutter contre l'écoblanchiment et à diffuser, auprès des entreprises, les bonnes pratiques en matière de marketing vert et responsable
- **Faciliter** la commercialisation de produits écoresponsables en évaluant la possibilité d'appliquer des mesures d'écofiscalité et d'internalisation des coûts
- **Aider** les entreprises québécoises à se conformer aux exigences des donneurs d'ordre et des marchés étrangers en matière de développement durable
- **Contribuer** aux travaux gouvernementaux en lien avec les acquisitions écoresponsables au sein de l'administration publique
- **Soutenir** l'élaboration et la diffusion d'indicateurs visant à évaluer la progression, au Québec, de la commercialisation des biens et services écoresponsables



CONTRIBUTION

DE L'ACTION À LA SGDD ET AUX AUTRES STRATÉGIES ET ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES OU GOUVERNEMENTALES

2015|20
SGDD

OBJECTIF 2.2

Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

OBJECTIF 2.3

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

OBJECTIF 2.5

Aider les consommateurs à faire des choix responsables

OBJECTIF « E »

Participer à la négociation d'accords commerciaux et faire profiter les entreprises des occasions d'affaires qui en découlent

OBJECTIF « J »

Contribuer à l'augmentation des exportations

PLAN
STRATÉGIQUE
MESI
2016|19

ACTION

7

INCITER LES ENTREPRISES À INSCRIRE LEURS ACTIVITÉS DANS UN MODÈLE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET FAVORISER L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU QUÉBEC



Contexte

Le modèle système de production « extraire, fabriquer, consommer, jeter » a atteint ses limites. Dans ce contexte, l'économie circulaire offre une solution intéressante, puisqu'elle vise la mise en place de systèmes de production basés sur l'élimination des matières résiduelles. En vue d'optimiser l'utilisation des ressources et d'en assurer la disponibilité à long terme, l'économie circulaire repose sur un ensemble cohérent de politiques publiques, ainsi que sur la mobilisation des acteurs sur le terrain. Elle permet de créer des emplois locaux et de stimuler l'innovation, tout en protégeant l'environnement.

L'écologie industrielle est quant à elle une composante de l'économie circulaire. Ce concept implique la création d'échanges d'énergie ou de matières résiduelles (flux également appelés « synergies de sous-produits ») entre les entreprises d'un même territoire, réduisant ainsi les coûts associés au transport des marchandises, au traitement des déchets ou au gaspillage des ressources. Avec la raréfaction des ressources et la volatilité du prix des matières premières, ce système en boucle fermée permet aux entreprises de réaliser des économies, d'innover et de réduire les risques liés aux approvisionnements.

Pour sa part, le MESI a participé à l'essor de l'écologie industrielle au Québec, notamment par son appui au développement des compétences dans le domaine ainsi que par son soutien à la réalisation de projets visant l'implantation de synergies de sous-produits entre les entreprises d'un même territoire. En collaboration avec ses partenaires, le MESI s'engage à évaluer la façon dont son offre de services et les leviers existants d'aide financière peuvent être davantage mis à profit pour accroître la capacité des entreprises québécoises à implanter des synergies contribuant à l'écologie industrielle⁹.

En ce qui concerne l'économie circulaire, un nombre grandissant d'organismes font l'acquisition des connaissances nécessaires pour implanter ce modèle au Québec. Le MESI souhaite favoriser l'application concrète de l'expertise acquise au cours des dernières années, en amorçant des travaux visant à faciliter le déploiement de l'économie circulaire au Québec et à améliorer ainsi la résilience de son économie.

⁹ D'autres composantes de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle sont traitées au moyen d'autres actions menées par le Ministère, notamment en ce qui concerne l'aide à l'écoconception, à la production responsable, à la réduction des émissions de GES et à l'approvisionnement responsable.

Résultats recherchés pour 2020

10 projets contribuant à l'écologie industrielle soutenus financièrement par le Ministère

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Financer** des projets de maillage d'entreprises et d'implantation de synergies de sous-produits
- **Favoriser** l'intégration des composantes de l'économie circulaire, telles que l'écologie industrielle, l'écoconception, la remise à neuf, la logistique inversée et la mutualisation des opérations, dans les stratégies, plans d'action et programmes d'aide financière du Ministère
- **Mettre en place** une structure de concertation interministérielle en vue de favoriser l'émergence de l'économie circulaire au Québec
- **Élaborer** une stratégie québécoise d'économie circulaire, en partenariat avec les acteurs gouvernementaux, municipaux et socioéconomiques



CONTRIBUTION

DE L'ACTION À LA SGDD ET AUX AUTRES STRATÉGIES ET ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES OU GOUVERNEMENTALES

2015|20
SGDD

OBJECTIF 2.1

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4 DE LA SGDD)

PLAN
STRATÉGIQUE
MESI
2016|19

OBJECTIF « A »

Stimuler la capacité d'innover des entreprises et des organisations

STRATÉGIE
MARITIME

ACTION PRIORITAIRE

Promouvoir les zones industrialo-portuaires

ACTION

8


RECONNAÎTRE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES SERVICES ÉCOLOGIQUES ET PROMOUVOIR LES PRATIQUES D'AFFAIRES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ



Contexte

La capacité des milieux naturels à offrir les services écologiques nécessaires à la production des biens et services qui répondent aux besoins de la société est essentielle à la pérennité du développement économique. Or, les plus récentes études scientifiques démontrent que le taux d'extinction des espèces s'accélère maintenant à un rythme jamais vu en 65 millions d'années et qu'il ne resterait que trois générations avant que les sociétés humaines soient privées de certains services écologiques associés à la biodiversité¹⁰.

Afin d'assurer le maintien de la création de richesse à long terme, la diversité biologique doit être reconnue comme un capital naturel à valoriser et à protéger. Dans une perspective d'approvisionnement en matières premières, les entreprises qui ne se préoccupent pas de la biodiversité risquent de se buter à une raréfaction des ressources. Celles qui réalisent des projets ayant des conséquences négatives sur l'environnement pourront aussi être aux prises avec des défis d'acceptabilité sociale. En contrepartie, les entreprises qui revoient leurs pratiques d'affaires et qui aménagent leurs emplacements pour favoriser la biodiversité contribueront à améliorer la qualité de vie de leur communauté et de leurs employés.

C'est pourquoi le MESI souhaite promouvoir l'importance de la biodiversité dans la poursuite des activités industrielles. Pour ce faire, le développement des connaissances est incontournable, car il permet l'élaboration d'outils d'aide à la décision tant pour les entreprises que pour les investisseurs. Au cours des prochaines années, le MESI veut aider les entreprises ayant des activités industrielles d'envergure à mieux évaluer les répercussions de ces activités sur la biodiversité. Le Ministère considère également comme essentiel de mieux connaître la valeur économique des services écologiques offerts pour certaines industries qui en dépendent plus étroitement (biotechnologies, produits de santé naturels, etc.). Par son appui aux projets de développement de pôles logistiques ou de zones industrialo-portuaires, le MESI peut aussi sensibiliser les promoteurs aux bénéfices d'un aménagement du territoire favorable à la biodiversité. Ainsi, les interventions du MESI contribueront aux Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique 2013 

¹⁰ CEBALLOS, Gerardo et coll., « Accelerated Modern Human-Induced Species Losses : Entering the Sixth Mass Extinction », Science Advances, 19 juin 2015.

Résultats recherchés pour 2020

2 études financées par le Ministère visant à évaluer la valeur des services écologiques pour les industries québécoises

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Promouvoir** les outils et ressources disponibles qui permettent de percevoir les effets des activités économiques sur la biodiversité
- **Développer** les connaissances sur la valeur économique des services écologiques pour les industries québécoises
- **Créer** une section, sur le site Internet du MESI, faisant valoir l'importance de la biodiversité pour le développement économique et la création de richesse (capital naturel)



CONTRIBUTION

DE L'ACTION À LA SGDD ET AUX AUTRES STRATÉGIES ET ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES OU GOUVERNEMENTALES

2015|20
SGDD

OBJECTIF 3.2

Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

OBJECTIF 6.1

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

OBJECTIF « K »

Soutenir le développement des secteurs industriels, des pôles, des grappes et des créneaux d'excellence

PLAN
STRATÉGIQUE
MESI
2016|19

ORIENTATION 4

Favoriser la prise en compte de la diversité biologique par les entreprises

ORIENTATION 6

Acquérir des connaissances pour soutenir une prise de décision éclairée

ORIENTATIONS
GOUVERNEMENTALES
EN MATIÈRE DE
DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

ACTION

9

ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES ENTREPRISES EN RÉPONSE AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Contexte

Les changements climatiques ont de plus en plus d'incidences sur la fréquence et la gravité des sinistres naturels qui touchent les entreprises et les communautés du Québec. Dans un sondage réalisé par le MESI en 2011 auprès de 602 entreprises déterminantes pour leur région, 31 % des répondants affirmaient avoir déjà subi un sinistre ayant causé des baisses de production et de revenu ainsi que des pertes matérielles sur le plan des bâtiments, des terrains, des machines et des équipements. Parmi les sinistres vécus par les entreprises, notons la prédominance des sinistres naturels, soit les feux de forêt (43 %), les tempêtes de verglas (16,6 %) et les inondations (12,6 %).

Les entreprises ayant des activités de production sensibles aux conditions météorologiques, par exemple, ou celles situées dans des zones côtières vulnérables à l'érosion et aux inondations, devront s'adapter et mieux gérer les risques associés aux changements climatiques. C'est pourquoi le Ministère tient à inciter les entreprises québécoises à adopter une approche préventive qui renforcera leur résilience. Par des initiatives de sensibilisation, de formation et d'accompagnement, les entreprises seront appuyées dans l'amélioration de leur gestion des risques, dont les risques climatiques, dans leur gestion de la continuité d'activités ainsi que dans la rénovation ou la relocalisation de leurs infrastructures.

Au-delà de l'incontournable appui à la prévention, l'aide aux entreprises victimes d'un sinistre est essentielle afin de relancer rapidement les activités économiques et de réduire le degré auquel les collectivités sont touchées par les effets des changements climatiques. Car même si les entreprises victimes d'un sinistre réussissent à poursuivre leurs activités, la majorité d'entre elles doivent utiliser leurs économies pour rester en affaires. Quelques années plus tard, celles-ci n'ont plus de fonds de roulement et subissent sévèrement le fardeau d'un taux d'endettement trop élevé¹¹. En effet, des études nord-américaines démontrent que 43 % des entreprises affrontant une crise majeure ne rouvrent jamais leurs portes et que 29 % des entreprises restantes cessent leurs activités au cours des deux années subséquentes¹². C'est pourquoi le MESI renforcera son soutien à la relance des activités économiques après un sinistre. En parallèle, le Ministère consolidera ses mécanismes d'intervention en cas de sinistre grave et poursuivra sa collaboration étroite avec ses partenaires de la mission « Activités économiques » du Plan national en sécurité civile.

¹¹ INTERNATIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT COUNCIL, An Improved Federal Response to Post-Disaster Economic Recovery : Final Report, 2010, [En ligne], www.iedconline.org/Downloads/IEDC_Improved_Federal_Response.pdf.

¹² Études menées en Amérique du Nord sur les conséquences des catastrophes ou des situations d'urgence sur les entreprises. Groupe Gartner. Université du Wisconsin.

Résultats recherchés pour 2020

600 entreprises rejointes par une activité de sensibilisation ou de formation sur la continuité des activités et la gestion des risques, dont les risques climatiques

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Mettre sur pied** des réseaux d'accompagnement d'entreprises en gestion de la continuité des activités
- **Offrir** des formations « Meilleures pratiques d'affaires » sur la gestion des risques et la continuité des activités



CONTRIBUTION

DE L'ACTION À LA SGDD ET AUX AUTRES STRATÉGIES ET ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES OU GOUVERNEMENTALES

2015|20
SGDD

OBJECTIF 6.4

Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et à la prévention des sinistres naturels

PLAN
STRATÉGIQUE
MESI
2016|19

OBJECTIF « M »

Appuyer le développement des entreprises et des régions

POLITIQUE
QUÉBÉCOISE DE LA
**SÉCURITÉ
CIVILE**

ORIENTATION 3

Accroître le partage d'information et le développement des compétences

ORIENTATION 5.2

Assurer la continuité des activités des entreprises et des organisations

PLAN D'ACTION
SUR LES
**CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

PRIORITÉ 27

Soutenir les acteurs économiques vulnérables

RENFORCER LA PERFORMANCE DE L'INDUSTRIE DU TRANSPORT PAR L'ÉLECTRIFICATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Contexte

L'industrie des équipements de transport représente près de 75 000 emplois et 1 000 entreprises. Pour ce secteur, le virage vers la mobilité durable sous-tend la majorité des tendances observées en lien avec la construction de véhicules plus légers, connectés, efficaces, économes en carburant, sécuritaires ainsi que moins polluants et bruyants.

Le transport routier étant le premier émetteur de GES au Québec, comptant pour 43,5 % des émissions totales¹³, l'électrification des transports et l'efficacité énergétique de ce secteur représentent des solutions incontournables pour répondre aux objectifs québécois de réduction des émissions de GES. Ces solutions constituent également des opportunités exceptionnelles de développement économique et de création de richesse pour le Québec, qui est l'un des plus grands producteurs d'hydroélectricité au monde.

Quant au transport aérien, la croissance anticipée du trafic pour les dix prochaines années, soit de 4 % par an à l'échelle globale et de 3 % par an au Québec, incite les entreprises et les gouvernements à entreprendre des démarches pour que ce mode de transport devienne carboneutre. À ce sujet, l'Europe, les États-Unis et l'Organisation de l'aviation civile internationale consacrent des efforts pour améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie et pour faciliter la compensation des émissions de GES du transport aérien.

Pour sa part, le MESI s'inscrit dans cette tendance mondiale et poursuit la deuxième phase du projet mobilisateur de l'avion écologique (SA²GE 2). De nouveaux projets mobilisateurs axés sur les véhicules électriques et les transports intelligents seront aussi mis en œuvre, et un soutien sera offert aux initiatives de recherche industrielle et de réseautage entre les entreprises et les chercheurs afin de renforcer le développement de cette filière. Le MESI continuera d'appuyer l'essai de nouvelles technologies permettant le recours aux biocarburants et continuera à soutenir le développement de nouveaux véhicules plus légers à faible consommation d'essence. Enfin, le Québec se taillera une place dans le marché international du transport électrique, d'une part par la promotion des entreprises québécoises à l'étranger, et d'autre part par l'attraction d'investisseurs de calibre mondial.

¹³ Selon l'inventaire de 2009. Cité dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Résultats recherchés pour 2020

37 projets soutenus financièrement par le Ministère visant à renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique du secteur

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Financer** la réalisation de projets portés par les regroupements sectoriels de recherche industrielle qui exercent leurs activités dans le domaine de l'électrification des transports et du transport intelligent
- **Favoriser** l'investissement pour le développement de produits ou de procédés novateurs dans le cadre des projets mobilisateurs liés à l'électrification des transports et à l'avion écologique
- **Soutenir** les entreprises, les coopératives et les OBNL qui souhaitent renforcer leur capacité d'innovation en matière d'électrification et d'efficacité énergétique des transports



CONTRIBUTION

DE L'ACTION À LA SGDD ET AUX AUTRES STRATÉGIES ET ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES OU GOUVERNEMENTALES

2015|20
SGDD

OBJECTIF 7.2

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

PLAN
STRATÉGIQUE
MESI
2016|19

OBJECTIF « K »

Soutenir le développement des secteurs industriels, des pôles, des grappes et des créneaux d'excellence

ÉLECTRIFICATION
DES
TRANSPORTS

ORIENTATION 2

Développer la filière industrielle

PLAN D'ACTION
SUR LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

PRIORITÉ 14

Verdir le parc automobile grâce à des véhicules plus écoénergétiques et mieux entretenus

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DES ENTREPRISES



Contexte

Par son soutien à l'innovation et à la recherche industrielle, le MESI contribue au développement des filières vertes et des technologies propres au Québec. Parmi les filières vertes québécoises reconnues à l'international, notons l'efficacité et l'innovation énergétique, la production d'énergie et de carburant à partir de la biomasse, l'hydroélectricité ainsi que la gestion et la valorisation des matières résiduelles. D'autres filières telles que l'assainissement de l'eau, la mobilité durable, la réhabilitation des sols, la chimie verte, l'éolien et le solaire présentent aussi un potentiel de croissance important. Le secteur québécois des technologies propres représente plus de 1 500 entreprises, 200 centres de recherche et 30 000 emplois.

La présence de telles filières vertes confère un atout aux entreprises qui souhaitent s'implanter au Québec, notamment pour bénéficier d'une des sources d'électricité les plus propres et fiables de la planète. Les faibles émissions de GES générées par les énergies renouvelables québécoises sont ainsi un facteur d'attraction des investissements étrangers qui s'accroît avec la hausse des engagements internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques et l'implantation des marchés du carbone.

Dans ce domaine, le Québec est un chef de file grâce à son Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de GES (SPEDE). Par les occasions économiques qu'il fait saisir aux entreprises, le SPEDE est un levier contribuant à l'essor des filières vertes et des technologies propres, tout en incitant les entreprises à améliorer leur performance par l'efficacité énergétique.

Au cours des dernières années, le MESI a soutenu la réalisation de plusieurs projets consacrés au développement d'énergies renouvelables, aux technologies de l'information et à de nouveaux procédés de production permettant aux entreprises de diminuer leurs émissions de GES. Le Ministère a aussi financé la recherche dans le domaine des bioénergies, de l'énergie solaire, de la géothermie, de l'hydrogène et de la séquestration du carbone. Pour 2016-2020, il poursuivra ses efforts visant le développement des filières vertes et des technologies propres de même que l'adoption de pratiques d'efficacité énergétique dans les entreprises. Enfin, le MESI agira en concertation avec les industries québécoises dans le cadre des travaux d'élaboration du SPEDE, afin d'assurer une répartition équitable des efforts consacrés à la réduction des GES (notamment dans une perspective de liaison avec l'Ontario) ainsi que pour maximiser les bénéfices des industries et des entreprises québécoises.

Résultats recherchés pour 2020

71 projets soutenus financièrement par le Ministère visant le développement des filières vertes

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Financer** des projets visant le développement et l'utilisation d'énergies renouvelables et de technologies propres
- **Soutenir** la recherche industrielle en lien avec le développement des filières vertes

250 entreprises par année s'étant engagées dans une démarche de formation, de maillage ou d'accompagnement pour améliorer leur efficacité énergétique

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CETTE INITIATIVE :

- **Financer** des projets d'accompagnement et de maillage des entreprises souhaitant améliorer leur efficacité énergétique



CONTRIBUTION

DE L'ACTION À LA SGDD ET AUX AUTRES STRATÉGIES ET ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES OU GOUVERNEMENTALES



OBJECTIF 8.1

Améliorer l'efficacité énergétique

OBJECTIF 8.2

Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

OBJECTIF 8.3

Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les GES

OBJECTIF « K »

Soutenir le développement des secteurs industriels, des pôles, des grappes et des créneaux d'excellence



PRIORITÉ 4

Soutenir l'innovation, la recherche, le développement, la démonstration et la commercialisation de technologies visant la réduction des émissions de GES

PRIORITÉ 12

Envoyer un signal de prix du carbone en instaurant un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission

PRIORITÉ 24

Favoriser l'émergence des bioénergies



FAIRE RAYONNER L'EXPERTISE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE



Contexte

Les enjeux de développement durable dépassent les frontières étatiques et nécessitent une collaboration inédite entre les gouvernements. Le partage des meilleures pratiques est incontournable pour trouver des solutions qui répondent aux problématiques environnementales et sociales communes telles que la lutte contre les changements climatiques et le développement d'une économie prospère et équitable.

C'est dans cette perspective que le MESI collabore avec d'autres ministères et organismes afin de promouvoir l'expertise du Québec en matière d'économie verte et responsable. D'abord, le Ministère soutient la réalisation de forums et de colloques d'envergure qui servent de vitrines mondiales pour les technologies vertes québécoises. Les employés du MESI participent aussi à divers comités au sein desquels ils font valoir l'expérience du Québec auprès de représentants gouvernementaux, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. Enfin, par ses aides financières, le Ministère appuie la réalisation de projets de recherche qui se réalisent en collaboration avec des chercheurs à l'étranger.

Pour les prochaines années, le MESI souhaite consolider ses efforts de coopération nationale et internationale dans divers domaines liés aux objectifs de la SGDD 2015-2020. D'abord, le Ministère continuera d'aider les entreprises associées à l'économie verte et responsable à développer, à consolider et à diversifier leurs marchés hors Québec, principalement par l'organisation de missions commerciales. Le MESI poursuivra ses activités de promotion du modèle québécois d'économie sociale auprès des autres gouvernements. Par ailleurs, il continuera de participer aux travaux du Climate Group - un regroupement d'États qui discutent des enjeux liés au développement des filières vertes, à la lutte contre les changements climatiques et à l'adaptation à ces changements. Une attention particulière sera accordée au financement de partenariats internationaux de recherche sur les enjeux de développement durable considérés comme prioritaires par la SGDD 2015-2020. D'ici 2020, le Ministère prévoit bonifier son soutien à la réalisation d'initiatives contribuant au rayonnement de l'expertise québécoise et au partage d'expériences en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de développement économique durable.

Résultats recherchés pour 2020

20 missions commerciales et représentations auprès d'acteurs internationaux, ou provenant des autres provinces canadiennes, ayant contribué à la promotion de l'économie verte et responsable du Québec

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Organiser** des missions commerciales qui contribuent à promouvoir les produits et services québécois de l'économie verte
- **Mettre en valeur** les actions du Québec en économie sociale à l'international
- **Poursuivre** la participation du MESI à divers comités d'échanges intergouvernementaux sur les changements climatiques et le marché du carbone
- **Soutenir** l'organisation d'événements d'envergure internationale visant à partager le savoir-faire québécois en matière de responsabilité sociale des entreprises et de développement des technologies propres
- **Collaborer** avec les autres provinces canadiennes afin de partager les meilleures pratiques pour soutenir le développement des technologies propres et créer des synergies entre les entreprises du secteur

20 initiatives internationales de recherche et d'innovation contribuant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MESI ENVISAGE NOTAMMENT CETTE INITIATIVE :

- **Réaliser**, dans le cadre du Programme de soutien à la recherche – volet « Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation », un ou des appels à projets portant sur des thèmes associés aux objectifs de la SGDD 2015-2020



CONTRIBUTION

DE L'ACTION À LA SGDD ET AUX AUTRES STRATÉGIES ET ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES OU GOUVERNEMENTALES

2015|20
SGDD

- OBJECTIF 1.6** Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie
- OBJECTIF 2.1** Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4 DE LA SGDD)
- OBJECTIF 2.2** Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
- OBJECTIF « J »** Contribuer à l'augmentation des exportations

PLAN
STRATÉGIQUE
MESI
2016|19

TABLEAU SYNOPTIQUE

ACTIONS DU PADD		INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2020	
1	Prendre en compte le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	1.1	Pourcentage des actions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'un exercice de PCPDD selon les exigences de la directive ministérielle	100 %
		1.2	Pourcentage des gestionnaires qui ont participé à un atelier de formation sur la démarche québécoise de développement durable	100 %
		1.3	Pourcentage des employés du MESI qui possèdent les compétences requises pour prendre en compte les principes de développement durable dans le cadre de leur travail	80 %
2	Adopter des pratiques visant à renforcer la gestion écoresponsable du Ministère	2.1	Pourcentage de réduction des impressions réalisées dans le cadre de la production de documents à l'interne	5 %
		2.2	Pourcentage d'événements d'envergure organisés ou financés par le Ministère, et tenus au Québec, qui sont écoresponsables	80 %
		2.3	Pourcentage de séjours au Québec, par les employés du Ministère, réalisés dans des établissements hôteliers québécois certifiés écoresponsables	75 %
3	Susciter le recours aux stratégies d'innovation ouverte par le Ministère et ses clientèles	3.1	Pourcentage des pistes d'action définies dans le cadre de la démarche de développement durable BNQ 21000 du Ministère ayant été mises en œuvre en collaboration avec ses parties prenantes	75 %
		3.2	Nombre d'entreprises ayant participé à une initiative d'innovation ouverte soutenue par le Ministère	650
4	Développer et promouvoir les industries créatives et la culture de la science et de l'innovation	4.1	Nombre de projets soutenus financièrement pour développer et promouvoir les industries créatives et la culture de la science et de l'innovation	50
5	Améliorer la performance globale des entreprises par l'adoption de pratiques écoresponsables et de démarches stratégiques de développement durable	5.1	Nombre d'entreprises ayant été accompagnées pour mettre en place de meilleures pratiques écoresponsables	350
		5.2	Pourcentage de grappes industrielles et de créneaux d'excellence, soutenus financièrement par le MESI, ayant réalisé des initiatives visant à aider leur secteur à répondre aux enjeux de développement durable	50%

ACTIONS DU PADD	INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2020
6	Aider les entreprises à se démarquer grâce à leurs biens et services écoresponsables	6.1 Nombre d'incitatifs conçus pour aider les entreprises à se démarquer grâce à leurs biens et services écoresponsables 3
7	Inciter les entreprises à inscrire leurs activités dans un modèle d'écologie industrielle et favoriser l'émergence de l'économie circulaire au Québec	7.1 Nombre de projets contribuant à l'écologie industrielle soutenus financièrement par le Ministère 10
8	Reconnaître la valeur économique des services écologiques et promouvoir les pratiques d'affaires favorables à la biodiversité	8.1 Nombre d'études financées par le Ministère visant à évaluer la valeur des services écologiques pour les industries québécoises 2
9	Accroître la résilience des entreprises en réponse aux effets des changements climatiques	9.1 Nombre d'entreprises rejointes par une activité de sensibilisation ou de formation sur la continuité des activités et la gestion des risques, dont les risques climatiques 600
10	Renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique du secteur	10.1 Nombre de projets soutenus financièrement par le Ministère visant à renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique du secteur 37
11	Soutenir le développement des filières vertes et l'efficacité énergétique au sein des entreprises	11.1 Nombre de projets soutenus financièrement par le MESI visant le développement des filières vertes 71 11.2 Nombre d'entreprises s'étant engagées dans une démarche de formation, de maillage ou d'accompagnement pour améliorer leur efficacité énergétique 250/année
12	Faire rayonner l'expertise québécoise en matière d'économie verte et responsable	12.1 Nombre de missions commerciales et de représentations auprès d'acteurs internationaux, ou provenant des autres provinces canadiennes, ayant contribué à la promotion de l'économie verte et responsable au Québec 20 12.2 Nombre d'initiatives internationales de recherche et d'innovation contribuant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 20

LISTE DES ACRONYMES

BNQ	Bureau de normalisation du Québec
CMDDD	Comité ministériel du développement durable
COP21	Conférence de Paris sur le climat
CSMO	Comité sectoriel de la main-d'œuvre
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
EPEAT	Electronic Product Environmental Assessment Tool
FSC	Forest Stewardship Council
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
OBNL	Organisme à but non lucratif
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PADD	Plan d'action de développement durable
PCPDD	Prise en compte des principes de développement durable
PRI	Principes pour l'investissement responsable
PME	Petite et moyenne entreprise
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable
SPEDE	Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre
TACEDD	Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable

LEXIQUE

Biens et services écoresponsables : Les biens et services écoresponsables sont produits ou offerts en tenant compte de leurs conséquences sociales et environnementales, dans une perspective de cycle de vie. Ils sont écoconçus et produisent moins de répercussions sur l'environnement et la santé humaine que des produits ou services comparables. Ils sont le résultat d'un travail effectué dans des conditions qui se conforment aux droits des travailleurs et dans le respect des communautés. Leur mise en marché contribue au développement ou répond à un besoin social et économique de manière innovante.

Biodiversité : Contraction de « diversité biologique », qui désigne la variété du monde vivant. La biodiversité est habituellement subdivisée en trois niveaux : la diversité génétique (qui se définit comme étant la variabilité des gènes au sein d'une même espèce), la diversité spécifique (c'est-à-dire la diversité des espèces) et la diversité écosystémique (qui correspond à la diversité des milieux présents sur terre et des interactions des populations naturelles avec leur environnement physique).

Démarche stratégique de développement durable : Processus participatif de planification et d'intervention visant à concrétiser une vision à long terme de l'ensemble des activités de développement économique, social et environnemental d'une entreprise ou d'une organisation. La démarche stratégique de développement durable s'appuie souvent sur la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action, quoique ces éléments ne soient pas obligatoires. Ce qui importe, c'est la présence d'objectifs en matière de développement durable, ainsi que la mise en place de mécanismes pour suivre ou mesurer le progrès et communiquer les résultats. Elle implique également un dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise ou de l'organisation, et ce, dans le cadre d'une culture d'innovation ouverte et d'amélioration continue.

Écoblanchiment : Procédé de marketing ou de relations publiques qui vise à prétendre, par le biais d'un argumentaire tendancieux, qu'un produit est écologique alors qu'il n'a que peu ou pas d'effets positifs sur l'environnement.

Écoconditionnalité : Un instrument économique qui subordonne l'aide financière gouvernementale au respect d'un ou de plusieurs critères environnementaux précis, qu'ils soient réglementés ou non. L'écoconditionnalité peut reposer sur trois types d'exigences : le respect de dispositions réglementaires, l'application de bonnes pratiques environnementales, et le respect de cibles précises à atteindre en matière d'intendance des ressources.

Écofiscalité : Ensemble des mesures économiques qui s'appuient sur les principes de l'utilisateur-payeur, du pollueur-payeur ou de l'internalisation des coûts, principes qui visent à décourager les activités nuisibles ou à encourager les activités désirables pour l'environnement.

Écologie industrielle : Système lié à l'économie circulaire où les acteurs économiques sont appelés à développer des synergies, de façon à réutiliser localement les résidus de production et à mutualiser certains services et équipements. L'objectif est de tendre vers des circuits courts d'échanges (flux de matières ou d'énergie) et ainsi de limiter globalement la consommation de ressources et les incidences sur l'environnement.

Économie circulaire : Système de production et d'échanges qui repose sur la création de boucles visant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des produits et de leurs composants, ce qui optimise l'utilisation des ressources à toutes les étapes de leur cycle de vie.

Économie verte et responsable : Une économie qui contribue au développement durable en entraînant une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources.

Entrepreneuriat culturel : Création d'entreprises dont les produits ou les services sont principalement artistiques ou créatifs. Se trouvent notamment dans cette catégorie : les musées, la production cinématographique, les services de soutien aux arts, les arts d'interprétation, les arts visuels, la littérature, l'édition, la musique, les produits et services liés au patrimoine, l'architecture, le vêtement, la mode, le design et le jeu vidéo.

Filières vertes : Réseaux de production composés d'entreprises fortement interdépendantes, de producteurs de savoir, d'organismes de liaison et de clients, liés entre eux dans une chaîne de production à valeur ajoutée et actifs dans les secteurs de la production d'énergie à partir de sources renouvelables (ex. : hydroélectricité, éolien et biomasse), de l'optimisation de la consommation des ressources (ex. : efficacité et innovation énergétique, chimie verte et biomatériaux, recyclage et valorisation des matières résiduelles) ou de la réduction des effets négatifs sur l'environnement générés par divers types d'activités.

Financement responsable : L'application des notions de responsabilité sociale dans les programmes d'aide financière. En vertu de la Loi sur le développement durable du Québec, le financement responsable se traduit également par la prise en compte des seize principes de développement durable dans les programmes publics d'aide financière.

Industries créatives : Ensemble qui englobe les industries culturelles (création, production et commercialisation de contenus créatifs de nature culturelle ou immatérielle tels que les arts visuels, la littérature et le cinéma) et toutes les industries liées aux activités de production culturelle ou artistique. Les industries créatives sont celles qui contiennent une proportion substantielle d'entreprises artistiques ou créatives; elles se rapportent à des activités comme la publicité, l'architecture, la mode et le design.

Innovation ouverte : L'utilisation de flux de connaissances sortants et entrants pour accélérer à la fois l'innovation interne (conçue et commercialisée par l'entreprise) et le marché des usages externes de l'innovation (conçue et commercialisée par d'autres entreprises).

Internalisation des coûts : Principe de développement durable voulant que la valeur des biens et services reflète l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Partie prenante : Individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation.

Pratique écoresponsable en entreprise : Une pratique de gestion écoresponsable, comme l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la gestion des déchets, l'insertion sociale, la prévention des accidents ou le contrôle de la rentabilité, vise à répondre à un enjeu social, environnemental ou économique précis. Par son adoption de nature ponctuelle et à portée limitée, une pratique écoresponsable se distingue d'une démarche stratégique de développement durable, qui implique un engagement global visant à intégrer le développement durable de façon transversale dans tout le modèle d'affaires de l'entreprise.

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) ou des organisations (RSO) : L'intégration, dans les processus de gestion (planification, évaluation, reddition de comptes, etc.) et les activités (production de biens et services, achats, communications, etc.) des entreprises ou des organisations, de préoccupations environnementales et sociales ainsi que de dialogues avec les personnes et les groupes qui ont une influence sur ces activités ou qui sont influencés par elles (parties prenantes). Il s'agit donc d'une responsabilisation de la part des entreprises ou des organisations vis-à-vis des conséquences de leurs décisions et de leurs activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable.

Service culturel : Service rendu par une entreprise culturelle contre le versement d'une rémunération qui lui permet de dégager un profit. À titre d'exemples, notons : les activités d'animation effectuées par des troupes de théâtre, l'embauche d'un photographe pour un mariage, la participation à des cours de danse, et la visite de musées et de bibliothèques.

Services écologiques : Services retirés des écosystèmes pour contribuer au bien-être des humains en matière de santé, de sécurité et de confort matériel. De récentes études ont répertorié une quarantaine de services écologiques différents. Ces services rendus par les écosystèmes peuvent se subdiviser en quatre catégories : les services de régulation liés aux processus des écosystèmes (comme l'effet tampon contre les inondations ou l'épuration des eaux), les services d'approvisionnement (comme la fourniture de fruits, de gibier ou de céréales), les services ontogéniques (comme le contact régulier des jeunes avec la nature qui favorise leurs aptitudes sociales et scolaires) et les services socioculturels (comme les possibilités récréatives et éducatives, et la beauté des paysages).

Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) : Système par lequel un gouvernement impose aux entreprises des quotas qui limitent la quantité de gaz à effet de serre qu'elles peuvent produire, tout en leur offrant la possibilité de vendre leurs droits surnuméraires à d'autres entreprises ou de les accumuler.

A

OBJECTIFS EXCLUS DE LA SGDD

Certains objectifs de la SGDD 2015-2020 ne font pas partie du PADD 2016-2020 du MESI, car les compétences du Ministère, sa mission ou son champ d'intervention ne lui permettent pas d'y contribuer.

- 3.1** Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité
- 4.1** Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables
- 4.3** Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés
- 5.1** Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
- 6.2** Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
- 6.3** Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
- 7.1** Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

Un seul objectif de la SGDD a été exclu du PADD du MESI parce que les contributions du Ministère faisaient déjà l'objet de cibles et d'indicateurs dans le cadre d'un autre plan d'action, pour lequel le Ministère est le principal maître d'œuvre. Plus précisément, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 (PAGES), le MESI s'est engagé à mobiliser ses partenaires et à cibler des interventions structurantes en matière d'insertion socioprofessionnelle. Le Ministère a aussi affirmé sa volonté de renforcer le soutien à l'entrepreneuriat collectif en tant que solution viable pour mieux répondre aux besoins des aînés en perte d'autonomie, notamment par l'offre de services de soutien à la vie quotidienne et domestique. Les efforts du Ministère qui contribueront à l'atteinte de ces objectifs seront mentionnés dans le rapport annuel de gestion, à l'intérieur d'une rubrique dédiée au PAGES.

CONTRIBUTION

DE L'ACTION À LA SGDD ET AUX AUTRES STRATÉGIES ET ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES OU GOUVERNEMENTALES

- 4.2** Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'exercice de PCPDD pour le PADD du MESI, un score de 3/3 était accordé lorsque trois actions du PADD répondaient à un principe de développement durable, alors qu'un score de 0/3 était accordé lorsqu'aucune action du PADD ne répondait au principe.

Parmi les principes auxquels le PADD du MESI répond le mieux, notons ceux-ci : c) protection de l'environnement, d) efficacité économique, e) participation et engagement, h) partenariat et coopération intergouvernementale, et n) production et consommation responsables. Deux principes ont été considérés comme non applicables au PADD du MESI, soit g) subsidiarité et j) précaution. En ce qui concerne la subsidiarité, la portée du PADD s'étend nécessairement sur les pouvoirs et les responsabilités du Ministère et sur sa propre sphère de décision. Le principe de précaution n'est pas applicable, puisque le PADD du MESI ne représente aucun « risque de dommage grave ou irréversible à l'environnement nécessitant la mise en place de mesures préventives, et ce, même en l'absence de certitude scientifique ». Enfin, notons que le PADD du MESI ne comporte aucune action qui répond au principe b) équité et solidarité sociales. À ce sujet, les interventions du Ministère qui répondent à la fois à ce principe et aux objectifs de la SGDD sont déjà consignées dans le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 (PAGES). Elles ont donc été exclues du PADD pour éviter des dédoublements qui pourraient nuire à la valeur ajoutée du PADD.

*Économie, Science
et Innovation*

Québec 